



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

Le vingt-cinq février deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MELI, Maire.

Date de convocation : 07/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

ETAIENT PRESENTS :

Aude BOCQUET - Bruno CASEZ – Alain COYOT - André-Marie FORRIERRE - Isabelle GALLOIS - Maïté LEFEBVRE - Chantal MAILLY - Jérôme MELI - Agnès PETYT - Michel PETYT - Yves WAYEMBERGE.

Absents excusés :

Marlène BACQUET - Pascale BENGIN donne procuration à Jérôme MELI - Marie-Françoise DELLOUE donne procuration à André-Marie FORRIERRE - Laurent HUTIN donne procuration à Aude BOCQUET - Damien LECOMPTE - Floriane THIELAIN - Mathieu WARENGHEM - Christine WAYEMBERGE donne procuration à Yves WAYEMBERGE.

Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance. Il est 19H55.

Bruno CASEZ est désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

CONVENTION TRIPARTITE de mise à disposition d'un agent du CDG59 pour une mission de Délégué à la Protection des Données. (délibération 2025-009)

Le maire informe le conseil municipal du besoin de renouveler la convention relative à la protection des données. Cette convention permettra à la commune de bénéficier de l'accompagnement du Délégué à la Protection des Données (DPD) notamment afin d'établir une politique de protection des données personnelles et en vérifier le respect.

Pour rétrospective succincte des grandes étapes réalisées :

- Le CDG 59 a été désigné comme DPD pour la commune auprès de la CNIL ; les agents et le référent local ont été sensibilisés ; les accès à l'outil de gestion de la conformité Madis ont été mis à disposition.
- Les registres des traitements de données personnelles et des sous-traitants ont été établis et un plan d'action a été remis.
- Une base documentaire a été proposée et un audit en collectivité réalisé, donnant lieu à la remise d'un rapport sur l'état de conformité RGPD transmis fin 2024.

Ceci clôt la phase d'initialisation en faisant le constat d'une réelle prise de conscience sur le sujet. C'est là tout l'intérêt du partenariat entre Référent Local et Délégué à la Protection des Données mutualisé qui est mis en valeur.

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

📠 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>



commune de
Walincourt-Selvigny

Pour la suite, il reste nécessaire d'améliorer / maintenir sa conformité RGPD pour minimiser les risques juridiques, de gérer les situations spécifiques (analyse d'impacts, situation de violation de données, etc), de s'assurer qu'elle conserve un interlocuteur désigné vis-à-vis de la CNIL, etc.

Le CDG 59 propose donc de poursuivre cet accompagnement, permettant aux référents locaux continuer à bénéficier d'une expertise RGPD mutualisée.

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) adopté par le Parlement européen et le Conseil le 27 avril 2016 (UE 2016/679),

Vu la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles,

Vu l'article L452-40 du Code général de la fonction publique, définissant les conditions d'intervention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord dans le cadre de la convention de mise à disposition,

Considérant le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, entré en vigueur le 25 mai 2018 et imposant la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) dans les organismes publics ou autorités publiques traitant des données à caractère personnel,

Afin d'aider les communes de son territoire à se mettre en conformité vis-à-vis de cette nouvelle réglementation, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis propose à ses communes membres un projet de mutualisation d'un Délégué à la Protection des Données, mis à disposition par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (Cdg59), par l'intermédiaire de son service Cre@tic.

Le DPD mis à disposition par le Cdg59 intervient dans le respect des obligations de discrétion, de secret professionnel et dans le cadre des missions telles que prévues au RGPD, dont :

- informer et conseiller les responsables de traitements ainsi que les agents ;
- réaliser l'inventaire des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ;
- évaluer les pratiques et accompagner à la mise en place de procédures ;
- identifier les risques associés aux opérations de traitement et proposer, à ce titre, des mesures techniques et organisationnelles de réduction de ces risques ;
- établir une politique de protection des données personnelles et en vérifier le respect ;
- contribuer à la diffusion d'une culture Informatique et Libertés au sein de l'établissement ;
- assurer, en lien avec l'établissement, la gestion des relations avec les usagers sur les questions de données à caractère personnel ;
- coopérer avec la CNIL et être le point de contact de celle-ci.

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

📠 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>



commune de

Walincourt-Selvigny

Le DPD du Cdg59 sera obligatoirement associé de manière appropriée et en temps utile à tous les projets traitant des données à caractère personnel.

La Commune s'engage à nommer de son côté, un Référent Local qui est l'interlocuteur privilégié du DPD du Cdg59 et l'assiste dans ses missions.

Le Cdg59 assure un rôle de coordination administrative et technique du projet.

La mise à disposition du Délégué à la Protection des Données mutualisé est facturée par le Cdg59 sur la base d'un coût horaire de 50€.

Après en avoir délibéré, le **conseil municipal DECIDE** à l'unanimité :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention** entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis- Catésis et la commune de Walincourt-Selvigny, relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission de Délégué à la Protection des Données, dont le projet est joint en annexe ;
- **d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la mission de mise en conformité au RGPD ;**
- **d'inscrire les dépenses afférentes au budget.**

Pour extrait conforme
Jérôme MELI, Maire.

Délibération rendue exécutoire par sa
publication et sa transmission en Sous-
Préfecture de Cambrai le
27/02/2025

Le Maire,
Jérôme MELI.

Le secrétaire de séance,
Bruno CASEZ.